



Rassemblement mardi 1^{er} décembre

Pour la défense des libertés syndicales

Pour un code du travail protecteur des salariés

Le 1^{er} décembre, devant les locaux de l'Inspection du travail (952 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à Mâcon), **rassemblons-nous à 13h30 pour dire :**

- **NON aux répressions de luttés et aux sanctions** envers les salariés qui luttent contre les violences patronales et gouvernementales !
- **POUR la défense et l'amélioration des services d'inspection du travail et de renseignements** gratuits en droit du travail :
- **POUR un code du travail** véritablement protecteur des salariés !

En Saône-et-Loire, les services d'inspection du travail souffrent depuis 2 ans d'un sous-effectif chronique en particulier sur le site de Chalon-sur-Saône.

Plutôt que de résoudre les problèmes d'effectifs, les directeurs de Saône-et-Loire et de Bourgogne ont convoqué tous les agents de l'Inspection du travail du département à des entretiens "individuels" pour qu'ils se justifient !

Tout cela intervient dans un contexte où une inspectrice de Haute-Savoie est poursuivie pour n'avoir fait que son travail, pour avoir dénoncé grâce au courage d'un salarié de TEFAL lui aussi poursuivi, les « pressions extérieures indues » dont elle a été victime de la part de l'entreprise TEFAL et pressions relayées par sa hiérarchie locale. Le Conseil national de l'inspection du travail avait pourtant confirmé l'existence de « pressions extérieures indues » de la part de l'entreprise TEFAL.

Cela intervient également dans un contexte de poursuites des salariés-ées d'AIR FRANCE qui défendent leur emploi et qui seront jugés ce mercredi 2 décembre.

Toutes ces menaces et répressions ne visent qu'à terroriser celles et ceux qui luttent pour la défense de leurs emplois, de leurs métiers et du service public de l'inspection du travail !

Non seulement l'Inspection du travail connaît un sous-effectif chronique, mais c'est désormais le service de renseignements en droit du travail qui va être touché (*en quelques années, sur Mâcon, on est déjà passé de 6 à 3 agents*). L'existence de ce service gratuit est même à terme menacée. Pourtant, ces services de renseignements sont indispensables. Les usagers, souvent en difficultés dans leur travail, trouvent dans ce service de proximité et dans des cas d'urgence des réponses rapides et adaptées à leur situation professionnelle.

.../...

Mais le Gouvernement ne s'arrête pas à détruire les services qui permettent aux travailleurs de faire respecter leurs droits. La Ministre du travail a carrément annoncé une refonte totale du Code du travail, consacrant la priorité aux accords dérogatoires et défavorables aux salariés afin de rendre le code du travail optionnel.

La construction du Code du travail en France est issue d'un siècle entier de grèves et de négociations. La volonté affichée de simplification dissimule un projet de déréglementation qui vise à affaiblir les droits des salarié-e-s en élargissant les possibilités pour la négociation d'entreprises de déroger au code du travail en défaveur des salarié-e-s.

En réalité le droit du travail n'a jamais été aussi complexe que depuis que se sont multipliées les dérogations à la loi en faveur du patronat.

Le but du MEDEF et du gouvernement n'est pas de simplifier le droit du travail. Il est de mettre en cause la légitimité de la loi, de liquider définitivement le principe de faveur qui prévoit que les accords d'entreprises ne peuvent déroger aux accords de branche ou au code du travail que s'ils sont plus favorables aux salariés. Le but est de mettre la négociation collective au service de la compétitivité et des employeurs afin d'aboutir à un code du travail facultatif pour sa plus grande partie.

Rassemblement départemental

le 1^{er} décembre à 13 h 30

Prise de parole à 14h

**Double mobilisation pour les libertés syndicales & pour
un code du travail protecteur de tous les salariés**

devant les locaux de l'Inspection du Travail à Mâcon
(952 avenue Maréchal de LATTRE de TASSIGNY)

- Défense des libertés syndicales

- o Rappeler la liberté d'adhérer à l'organisation syndicale de son choix
- o Rappeler le droit de faire grève
- o Soutenir les salariés et militants victimes de répression, de criminalisation de l'activité syndicale (Air France et tous les autres)
- o Revendiquer des droits nouveaux pour les salariés et leurs représentants

- Agir pour gagner un code du Travail protecteur de tous les salariés

- o Tous les salariés doivent avoir les mêmes droits
- o Gagnons des droits protecteurs pour les salariés
 - Pour leur emploi
 - Pour leur salaire
 - Pour leurs conditions de travail
 - Pour les représenter dans les instances de direction
 - Pour avoir des moyens d'agir et d'intervention